

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**Séance du 28 septembre 2012**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la Délibération	12
Date de convocation	24/09/2012
Date d'affichage	01/10/2012

**L'an deux mil douze, le 28 septembre, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.**

**Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme SERRE F, Mme FAVEAUX R., Mme BAVOUX F, Mr LEPRINCE R, Melle GAND E, Mr HOCHLEITNER P, Melle PAQUIN J., Mr KNAJDER M.**

**Absente excusée : Mme CRESPEL A**

**Absent : Mr HUSSON Hugues.**

**Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.**

**AFFOUAGES : SOLDE PARCELLES 7 ET 8.**

Selon les articles L 145-1 à 1 145-4 du Code Forestier, le conseil municipal décide la délivrance en affouages du solde des parcelles 7 et 8. L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sous la responsabilité des 3 garants :

WATRIN Frédéric  
GAND Evelyne  
BAVOUX Fabienne

La taxe affouagère est fixée à un forfait de 15 € l'équivalent de 3 stères à 5 € payable à l'inscription.

Le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 19 septembre 2013.

Les personnes intéressées devront se rendre physiquement en mairie pour s'inscrire.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20121001-2012-09-D3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 01/10/2012  
Publication : 01/10/2012